



Extrait des Délibérations du Conseil Municipal du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-huit juin deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 22

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline –
Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames PIRAUD Monique –
BOSSE-PERUS Viviane – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur
DUVAL Cédric – Madame ROYER Carine – Messieurs GIRARDEAU Alain –
FROCRAIN Frédéric – OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas – DELALANDE Mikaël –
Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame MOINARD Joséphine –
Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 3

Madame ROQUET Christelle (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Madame MARTIENNE Alice (procuration à Madame PIRAUD Monique)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)

Etaient excusés : 4

Monsieur LETILLY Tony – Mesdames GUINARD Chantal – MINGOT Aurélie – PIED
Magalie

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDEAU Alain.

DELIBERATION N° 7

TARIFS D'UNE NUITÉE ALSH HORS COMMUNE

DELIBERATION N° 7

TARIFS D'UNE NUITÉE ALSH HORS COMMUNE

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Exposé

Vu le Code général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2331-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2024 fixant les tarifs d'une nuitée ALSH à Donges, de mini-camps 3 jours / 2 nuits, de mini-camps 5 jours / 4 nuits et de séjours de 10 jours / 9 nuits,

Considérant la nécessité de fixer une tarification supplémentaire pour 1 nuitée ALSH hors Donges au regard de l'évolution des propositions des activités du service enfance-jeunesse,

Considérant l'avis favorable de la Commission élargie affaires scolaires, petite enfance, enfance et finances réunie le 25 juin 2025.

Proposition

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Tarifs d'une nuitée ALSH hors commune

	Nuitée ALSH hors Donges
QF de 0 à 350	21 €
QF de 351 à 500	24 €
QF de 501 à 800	28 €
QF de 801 à 1000	40 €
QF de 1001 à 1200	44 €
QF de 1201 à 1400	48 €
QF de 1401 à 99999	52 €

Les nuitées sont organisées dans le cadre des ALSH ainsi le tarif proposé inclus les journées ALSH chevauchant la nuitée et la nuitée en elle-même.

Ces tarifs ont été calculés sur un prix moyen de séjour par enfant (hors frais ressources humaines).

Les dispositifs de la CAF et de l'Etat, VACAF AVE et Pass colo, ne peuvent pas être sollicités par les familles pour une nuitée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

19 POUR

6 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame MOINARD Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent et PERRIN Yvonnick)

➔ **ADOpte** la grille tarifaire telle que proposée.

Pour extrait conforme,
Donges, le 30 juin 2025

Le Maire :
François CHÉNEAU



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 044-214400525-20250626-DELIB0726062025-DE

Acte publié le 04/07/2025

François CHÉNEAU, Maire de la commune